

OÙ TROUVER VOTRE DÉCHÈTERIE ?

Rond-point de la D932
Z.A de Nabias
40120 Arue



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	14h-18h
Mardi, mercredi et vendredi	9h-12h/14h-18h
Samedi	9h-12h/13h30-18h

DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE



Pneus



Amiante



Explosifs et munitions



Déchets industriels



Bouteilles de gaz et extincteurs



Ordures ménagères

Traitement spécifique, à apporter en centre agréé

À apporter en gendarmerie

À déposer en bac

*sur présentation de la carte déchèterie (à demander auprès du Syndicat)

Accès interdit aux professionnels sauf pour les cartons (dans la limite de 1 100 litres/semaine*)

Un doute, une question ?

Contactez nous !

☎ 05.58.06.74.74

@ www.sictomdumarsan.fr

📘 SICTOM du Marsan

PROFESSIONNELS : pour vos apports de carton, demandez votre carte d'accès au 05.58.06.74.74

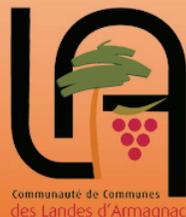


DÉCHÈTERIE SOUS VIDÉO PROTECTION

Pour votre sécurité, celle des agents et conformément à la réglementation en vigueur.

ATTENTION !

Récupération strictement interdite sous peine de POURSUITES JUDICIAIRES



Communauté de Communes
des Landes d'Armagnac



Communauté de Communes
des Landes d'Armagnac



GUIDE DE LA DÉCHÈTERIE d'Arue

OUVERTURE LE 2 JANVIER 2018

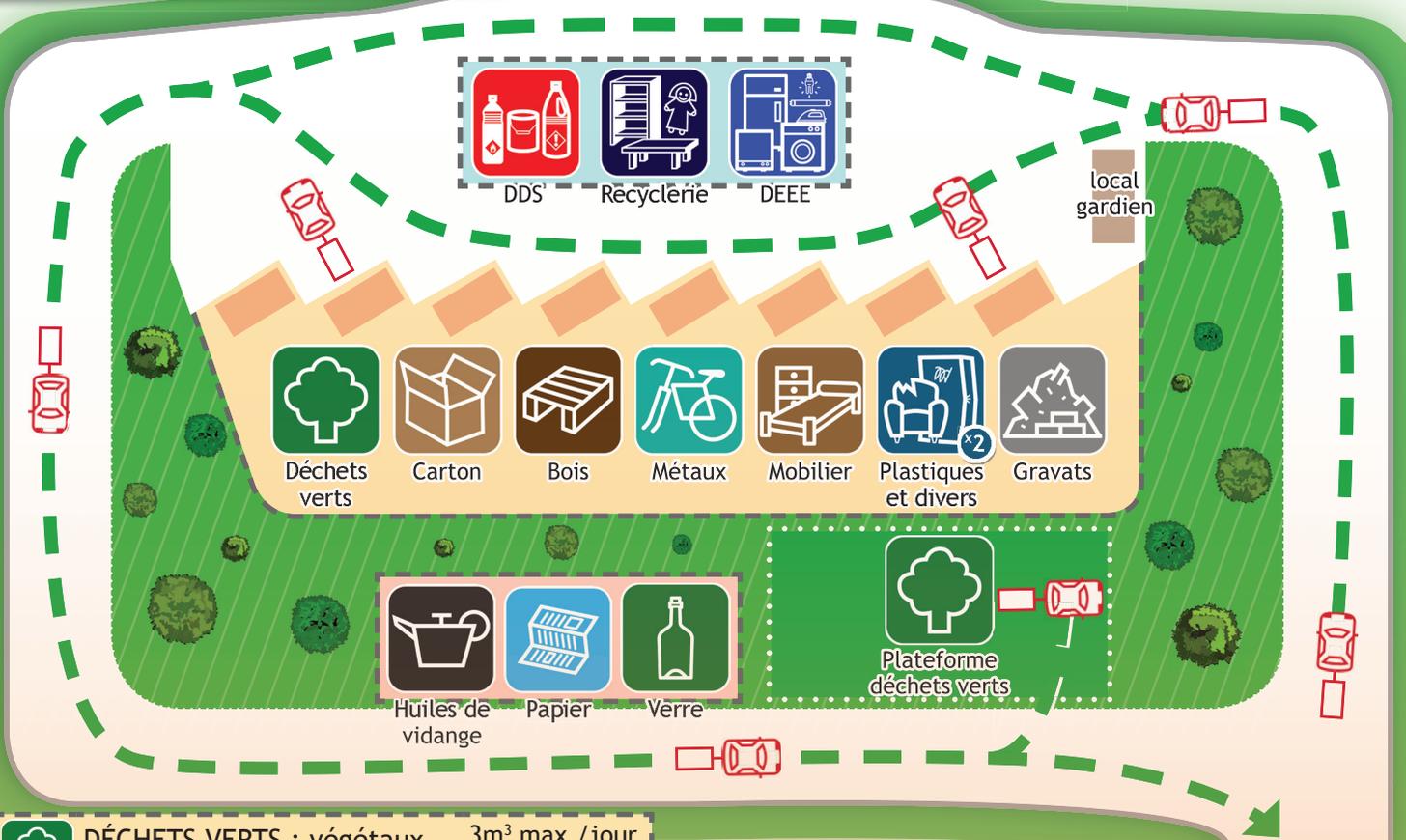
VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE NOUVELLE DÉCHÈTERIE !

À partir du 2 janvier 2018, une nouvelle déchèterie sera à votre disposition sur la commune d'Arue. L'ancienne déchèterie de Roquefort sera alors définitivement fermée. Ce nouveau site fait l'objet d'un règlement, avec de nouvelles consignes.

Cette déchèterie est à l'usage exclusif des ménages. Les professionnels peuvent seulement y apporter les cartons dans la limite de 1 100 litres par semaine sur présentation d'une carte d'accès.



Plan de circulation du site d'Arue



	DÉCHETS VERTS : végétaux uniquement, pas de bûches	3m ³ max./jour longueur max. 1,5m largeur max. <10cm
	ENCOMBRANTS non recyclables	3m ³ max./jour
	BOIS PUR non traité, pas de mobilier, ni de déchets verts	3m ³ max./jour
	CARTONS d'emballage vides et pliés, sans polystyrène	3m ³ max./jour
	FERRAILLE et métaux non ferreux	3m ³ max./jour
	MOBILIER : chaises, canapés, tables, matelas, armoires...	3m ³ max./jour
	GRAVATS : pas de plastiques, de plâtre ou d'amiante	2m ³ max./jour

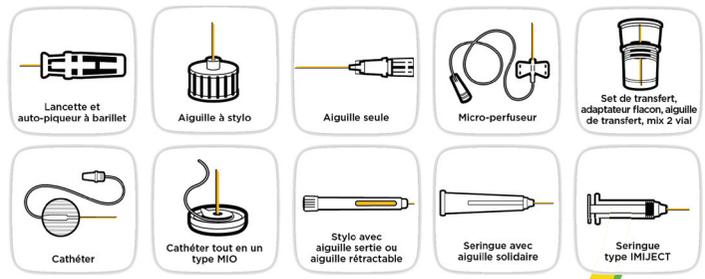
	DÉCHETS DANGEREUX : acides, peinture, colle, détergents...	50 litres/jour
	APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	3m ³ max./jour
	RECYCLERIE : objets inutilisés et en état de marche	pas de limite de volume

	HUILES moteur usagées	20 litres/jour
	VERRE : bouteilles, bocaux et flacons uniquement	pas de limite de volume
	TOUS LES PAPIERS , à déposer sans films plastiques	pas de limite de volume

DÉCHETS DE SOINS

Vous êtes un patient en auto-médication ?

Vous devez impérativement jeter ces déchets piquants, coupants et tranchants dans des boîtes jaunes spécifiques :



Ces boîtes vous sont remises **gratuitement** sur présentation d'une ordonnance dans toutes les pharmacies du SICTOM.

Une fois pleines, elles doivent être apportées fermées en déchèterie durant les semaines 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50 uniquement.



CAISSE DÉCHET'TRI

Pour vous faciliter le tri de vos petits déchets électriques, toxiques ou spécifiques (ampoules, piles, petits appareils électriques et électroniques, etc.). Commandez la sur notre site internet : www.sictomdumarsan.fr rubrique «Déchèteries».



Il vous suffira ensuite de l'apporter en déchèterie afin que ces déchets puissent être valorisés.

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à vous adresser au gardien présent sur place !